

**ARRETE N° 2015 – 1141 EN DATE DU 14 OCTOBRE 2015**

**Portant délégation temporaire de signature du Directeur General  
de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LORRAINE**

- Vu** le code de l'action sociale et des familles ;
- Vu** le code de la sécurité sociale ;
- Vu** le code du travail ;
- Vu** le code de la défense ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles;
- Vu** la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment l'article 118 codifié à l'article L 1432-2 du code de la santé publique;
- Vu** l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination pour la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital et relative aux Patients, à la Santé et aux Territoires ;
- Vu** le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu** la décision n°2010-01 en date du 1<sup>er</sup> avril 2010 portant organisation de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine ;
- Vu** le décret en date du 13 décembre 2012 portant nomination de Monsieur Claude d'HARCOURT en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine ;
- Vu** l'arrêté n°2015-0214 du 12 mars 2015 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine, notamment son article 2.

## ARRETE

### Article 1<sup>er</sup> :

En l'absence de Madame Marie-Hélène Maître, Directrice Générale Adjointe, Directrice de la Stratégie, du 16 au 31 octobre 2015 inclus, les personnes désignées ci-après reçoivent délégation temporaire à l'effet de signer les décisions relatives à l'exercice de la totalité des missions de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général. :

- **du 16 au 20 octobre inclus**, M. Simon KIEFFER, Directeur de l'Accès à la Santé et des Soins de Proximité ;

- **du 21 au 23 octobre inclus**, M. Wilfrid STRAUSS, Directeur de l'Offre de Santé et de l'Autonomie ;

- **du 24 au 31 octobre inclus**, M. Simon KIEFFER, Directeur de l'Accès à la Santé et des Soins de Proximité ;

### Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Lorraine et des préfectures de chacun des départements de la région.

Fait à Nancy le 14 octobre 2015

Le Directeur Général de l'Agence Régionale  
de Santé de Lorraine,



Claude d'HARCOURT